



OSCE Human Dimension Implementation Meeting 2018

Working Session 10

**Freedom of peaceful assembly and association / Civil Society**

Warsaw, 17 September 2018

Declaration of the Swiss delegation

---

Merci M. le Modérateur,

Nous souhaitons commencer par nos recommandations.

Premièrement, la Suisse souhaite saisir l'occasion d'inviter les Etats participants de l'OSCE à mettre en œuvre les lignes directrices de l'OSCE sur la liberté de réunion pacifique, ainsi que celles relatives à la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Deuxièmement, la Suisse encourage en outre les Etats participants et les institutions de l'OSCE à prendre connaissance de la résolution récemment adoptée A/HRC/38/L.16 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques.

Troisièmement, la Suisse appelle les Etats participants à assurer la protection des défenseurs des droits de l'Homme. En particulier la Suisse attire l'attention sur les discriminations multiples auxquelles font face les femmes défenseurs des droits de l'Homme et leur besoin de protection accrue.

Monsieur le Modérateur,

Les tendances globales dans le domaine du droit à la liberté de réunion pacifique et d'association sont sources d'inquiétude pour la Suisse. Dans les Etats participants de l'OSCE, nous constatons plusieurs facteurs inquiétants:

- l'utilisation des instruments législatifs pour limiter le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association.
- la criminalisation et l'usage excessif de la force afin de contrer des manifestations pacifiques.
- la stigmatisation et les attaques à l'encontre des acteurs de la société civile.
- la limitation de l'espace digital.

Ces tendances, qui sont en grande partie le fait de gouvernements, se trouvent en contradiction avec les engagements des Etats participants de l'OSCE. Les lignes directrices de l'OSCE à ce sujet sont pourtant claires.

Monsieur le Modérateur,

La Suisse s'engage pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques. Elle a mis cette question à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme depuis 2010 et a fait adopter avec le Costa-Rica la résolution mentionnée dans notre recommandation au Conseil des droits de l'homme par consensus lors de la session de juin 2018.

Dans le cadre de sa stratégie droits de l'homme 2016-2019, la Suisse s'engage en faveur d'une société civile indépendante dont elle reconnaît le rôle essentiel notamment pour ce qui est d'observer l'action des gouvernements, de leur demander des comptes et de se montrer critique à leur égard.

A l'OSCE, la Suisse dénonce régulièrement les restrictions imposées à la société civile et soutient le travail du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme.

Je vous remercie.